

15ème législature

Question N° : 11236	De M. Bertrand Sorre (La République en Marche - Manche)	Question écrite
Ministère interrogé > Cohésion des territoires		Ministère attributaire > Culture
Rubrique >aménagement du territoire	Tête d'analyse >EPIC gestion Mont Saint-Michel	Analyse > EPIC gestion Mont Saint-Michel.
Question publiée au JO le : 31/07/2018 Réponse publiée au JO le : 02/10/2018 page : 8810 Date de changement d'attribution : 11/09/2018		

Texte de la question

M. Bertrand Sorre interroge M. le ministre de la cohésion des territoires sur la mise en place d'un EPIC établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) pour la gestion du Mont Saint-Michel. Le village médiéval et l'abbaye du Mont Saint-Michel composent un de ces lieux emblématiques français, situés en Normandie dans le département de la Manche, au cœur de la baie des plus grandes marées d'Europe. Afin de pallier son envasement, le Mont Saint-Michel a bénéficié d'une vaste opération de rétablissement de son caractère maritime, initiée par l'État et cofinancée par les collectivités territoriales, les régions Basse-Normandie et Bretagne, les départements de la Manche et d'Ille-et-Vilaine, par l'Union européenne et les Agences de l'eau. Ce sont ainsi plus de 250 millions d'euros qui ont été investis entre 2005 et 2015 sur ce site extraordinaire. Et désormais, lors des grandes marées, la mer entoure le Mont Saint-Michel comme une île, offrant un spectacle grandiose. Ce chantier titanesque a abouti, de l'avis de tous, à une réussite esthétique. Vient désormais le temps de choisir le mode de gestion de ce site afin que la qualité d'accueil et le rayonnement culturel international mais aussi les retombées sur l'économie locale soient à la hauteur de la magie du lieu. Début juillet 2018, le Gouvernement a annoncé la création d'un EPIC pour la gestion du Mont Saint-Michel. Cette annonce était très attendue par les élus des collectivités locales, départementales et régionales. Cette future gouvernance doit permettre un pilotage efficace conciliant programmation culturelle, promotion touristique, gestion du barrage hydraulique, des transports et des parkings, politique tarifaire sans oublier qualité d'accueil et sécurité des publics, des personnels et des habitants. Ce nouvel établissement public sous pilotage de l'État est attendu pour assurer une coordination intelligente des moyens et des acteurs, tant ceux agissant sur le plan stratégique que ceux chargés de l'opérationnel, du quotidien. Il devra mener progressivement à un équilibre financier entre les recettes et les charges. Aussi, il souhaiterait avoir plus d'informations quant à la gestion à venir, connaître le calendrier envisagé sur sa mise en place ainsi que les moyens alloués et les modalités de financement de l'établissement qui seront privilégiées.

Texte de la réponse

Le Mont-Saint-Michel est une composante exceptionnelle du patrimoine mondial, et l'un des sites historiques et touristiques les plus fréquentés et les plus renommés en France. Le rétablissement de son caractère maritime a été rendu possible par un partenariat entre l'État, les collectivités territoriales normandes et bretonnes et l'Europe. Le Mont-Saint-Michel concentre un grand nombre d'autorités publiques et d'acteurs privés jouant tous un rôle sur l'expérience du visiteur. Depuis le parc de stationnement jusqu'à l'abbaye, interviennent un syndicat mixte, deux communes, le Centre des monuments nationaux (CMN), un délégué de service public et de nombreuses



initiatives privées (commerces de souvenirs, hôtellerie, restauration...). Ces acteurs doivent coordonner leurs interventions. Dans ces conditions, l'initiative de l'État est indispensable pour élaborer, avec les acteurs locaux, cette nouvelle ambition et pour organiser une gestion intégrée des services rendus aux visiteurs et aux habitants. Il a donc été décidé de créer un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) national du Mont-Saint-Michel, dont la mission sera de coordonner la gestion et le développement du site, depuis le stationnement et les transports jusqu'à l'abbaye. Le CMN, établissement public affectataire de l'abbaye et le nouvel EPIC entretiendront d'étroites relations afin, notamment, d'optimiser les fonctions d'accueil et de billetterie sur l'ensemble du site. L'essentiel du produit des recettes nouvelles dégagées par l'EPIC contribuera à la valorisation et au développement territorial et touristique de la baie. Le ministère de la transition écologique et solidaire maintiendra, au moins temporairement, la subvention d'un million d'euros, qu'il verse pour l'entretien du barrage et le suivi hydrosédimentaire. Les collectivités territoriales seront invitées à maintenir leur contribution. Le CMN, enfin, versera à l'EPIC une partie des excédents d'exploitation créés par les équipements gérés par ce dernier.